



COMITE SYNDICAL DU 10 FEVRIER 2022 A 14H à Pouilly/Charlieu

COMPTE RENDU

Date de convocation : 03/02/2022
Lieu : SYMISOA

Membres présents (9) :

Pierre AUVOLAT	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Christian GILGENKRANTZ	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Michel LAMARQUE	(Charlieu Belmont Communauté)
Guillaume DESCAVE	(Charlieu Belmont Communauté)
Gérard SIMOND (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean LABOURET (suppléant)	(Charlieu Belmont Communauté)
Jean FARIZY	(Brionnais Sud Bourgogne)
Alain LE CLOIREC (suppléant)	(Brionnais Sud Bourgogne)

Excusés :

René VALORGE	(Charlieu Belmont Communauté)
Colette LEBEAU	(Charlieu Belmont Communauté)
Jérémy LACROIX	(Charlieu Belmont Communauté)
Sylviane TERNISIEN	(Communauté de Communes Saône Beaujolais)
Gérard PEGON	(Communauté de Communes du canton de Semur en Brionnais)
Fabrice DEJOUX	(Brionnais Sud Bourgogne)
Hervé CARDON	(Brionnais Sud Bourgogne)
Christian LAVENIR	(Brionnais Sud Bourgogne)
Gilles LUCARELLA	(Brionnais Sud Bourgogne)

Autre(s) présent(s) :

DECHAVANNE Céline (visio)	(Directrice – SYMISOA)
DERIGON Jérôme	(Technicien de rivière – SYMISOA)

M. LAMARQUE dresse la liste des excusés. Il aborde ensuite l'ordre du jour.

1- Approbation du compte-rendu du 16 décembre 2021

Le compte-rendu n'appelle aucune autre remarque.

Le compte-rendu du 16 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2- Présentation du rapport d'activités 2021

Le rapport d'activités 2021 a été envoyé aux délégués avec la convocation. Il est présenté en séance. Au niveau des perspectives 2022, il sera ajouté un point relatif à la démarche d'adaptation du territoire au changement climatique qui doit démarrer en 2022.

Les délégués valident le contenu de ce rapport, qui sera accessible en ligne sur le site du syndicat.

3- Ressources humaines

- Passage à temps complet du poste de secrétaire comptable

Le DOB a intégré le passage à temps complet du poste de secrétaire comptable au 01/01/2022.

La personne qui occupe ce poste - actuellement ouvert à mi-temps - au SYMISOA assure un autre mi-temps au service enfance jeunesse de Charlieu Belmont Communauté. Après échanges avec la communauté de communes, un accord a été trouvé pour qu'elle soit libérée au 1^{er} mars 2022.

Il est proposé de modifier la quotité horaire du poste de secrétaire comptable avec un passage à temps plein au 1^{er} mars 2022, et de mettre à jour le tableau des effectifs en conséquence.

Les délégués approuvent à l'unanimité le passage à temps plein du poste de secrétaire comptable à compter du 1^{er} mars, et l'intégration de cette modification au tableau des effectifs.

- Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour le remplacement de fonctionnaires ou de contractuels indisponibles

Le président propose de prendre une délibération de principe pour autoriser le recrutement de contractuels afin de pallier à l'absence de personnel du syndicat, notamment lors de congés maladie, conformément à l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cette délibération de principe va notamment permettre de remplacer Mme Defond, secrétaire comptable, qui doit s'absenter quelques semaines pour raisons de santé. Le président en profite pour indiquer aux délégués qu'il a trouvé une candidate pour assurer ce remplacement dans le cadre d'un CDD qui débutera le 1^{er} mars et prendra fin au retour de Mme Defond.

Les délégués approuvent à l'unanimité cette possibilité de recourir à des contractuels pour remplacer des agents indisponibles.

4- Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le CGCT prévoit la possibilité d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget, sur autorisation du comité syndical, dans la limite de 25% des crédits ouverts sur l'exercice précédent (soit 354 650€).

Afin de ne pas retarder les travaux et études en cours et de remplacer certains matériels défectueux de l'équipe, le président propose d'autoriser les dépenses suivantes pour un total de 41 100€ :

- 3 000€ concernant l'opération 1001 (achat de matériel) au compte 2158 (compresseur+ câble treuil)
- 5 100€ concernant l'opération 1003 (travaux) au compte 2031 (DCE SINBIO Maizilly)
- 8 000€ concernant l'opération 1006 (restauration de la ripisylve) au compte 2181 (fournitures)
- 2 000€ concernant l'opération 1008 (traversée de Charlieu) au compte 2181 (fournitures étang des Gaces)
- 23 000€ concernant l'opération 1009 (franchissabilité des seuils) au compte 2031 (maîtrise d'œuvre des travaux sur BOTO19 à Chauffailles)

Il rappelle que ces dépenses ont toutes été intégrées au DOB débattu en fin d'année 2021.

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'engagement de ces dépenses avant le vote du budget.

5- Demandes de subventions

- **Rénovation énergétique des locaux du SYMISOA**

Dans le cadre de l'adhésion du SYMISOA au SAGE (service d'assistance à la gestion énergétique) du SIEL 42 (syndicat intercommunal d'énergie de la Loire), le SYMISOA peut bénéficier d'une subvention pour ses travaux de rénovation énergétique (appel à projets RENOLUTION 2022).

Pour être éligible, il faut présenter un bouquet de travaux qui peuvent s'échelonner sur plusieurs années. Il est ainsi proposé de déposer une demande de subvention intégrant le changement des fenêtres et volets du bâtiment (prévu au budget 2022), ainsi que l'isolation des combles (à prévoir au budget 2023). Le taux de subvention attendu est de 20%.

Des devis ont été sollicités pour ces travaux :

Huisseries			
Prestataire	Montant HT	Montant TTC	Classement SIEL
Sayet (Pouilly)	16 117.29	19 340.75	2
fermetures du Brionnais (Chauffailles)	18 505.67	19 846.57	1
Concept Isolation (Pouilly)	18 935.00	19 976.44	NC
Isolation des combles			
Prestataire	Montant HT	Montant TTC	Classement SIEL
TRIM (La Chapelle/Dun)	7 003.98	8 404.78	1
Ménis (St Nizier)	6 792.00	7 165.56	?
PRO G (Iguerande)	7 411.45	8 893.74	?

La demande de subvention va être déposée avec les devis validés par le SIEL, pour un total de 25 509€HT.

- **Projet Bézo :**

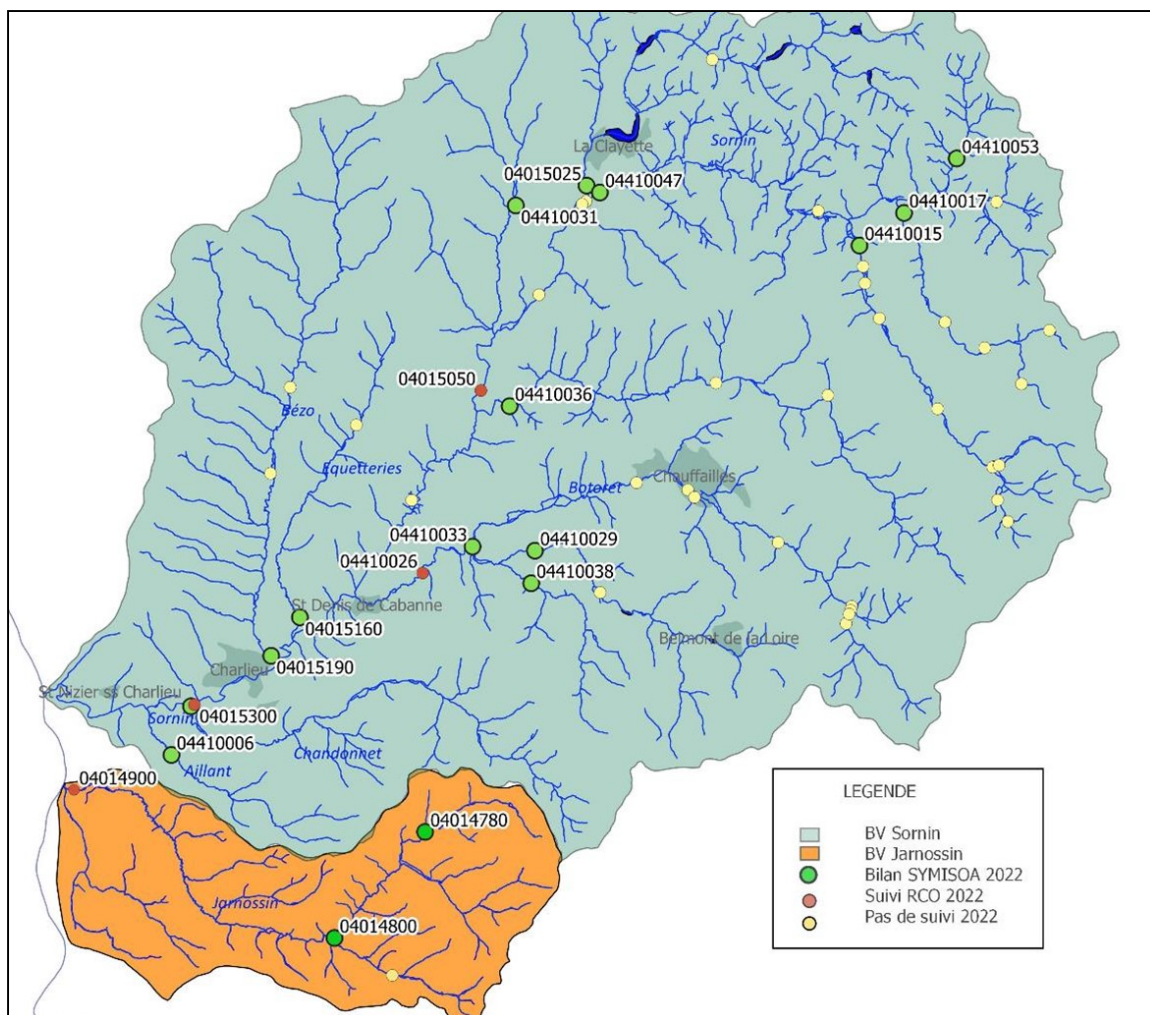
La DDT de la Loire qui gère les subventions au titre du FPRNM (fond de prévention des risques naturels majeurs) nous conseille de déposer dès que possible le dossier de demande pour les travaux de mise en recul de la digue et de reméandrage du cours d'eau, sur la base du chiffrage au stade PRO. Le dossier sera ajusté après consultation des entreprises en mai, mais ce dépôt anticipé de la demande de subvention va permettre de réserver des crédits sur l'enveloppe nationale pour ce projet.

Le taux de subvention affiché est de 40%, sur un montant de dépenses estimé à 1 300 000€HT (y compris déplacement des réseaux), soit une subvention attendue de 520 000€.

Les délégués approuvent à l'unanimité les demandes de subventions à déposer auprès du SIEL et du FPRNM.

6- Information sur l'attribution du marché « bilan qualité 2022 »

Une consultation simplifiée a eu lieu du 21 décembre 2021 au 21 janvier 2022, pour dresser le bilan 2022 de la qualité physico-chimique et hydrobiologique des rivières du bassin du Sornin et du Jarnossin (6 campagnes d'analyses physico-chimiques et 1 campagne d'analyses hydrobiologiques, sur 19 stations, soit 133 prélèvements et analyses, avec rendu d'un rapport de synthèse). Cf carte ci-dessous : les stations suivies dans le cadre du présent marché sont représentées par des points verts.



3 candidats se sont présentés et l'analyse des offres, examinée en commission des marchés le 1^{er} février, a donné les résultats suivants :

Prestataire	Valeur technique de l'offre			Prix des prestations		Note globale de classement/100	Classement
	Méthode /20	Agréments-accréditations /20	Note Technique /40	Tranche ferme+TC (€HT)	Note sur le prix /60		
AQUABIO (Cournon d'Auvergne)	20.00	20.00	40.00	43 016.00 €	57.48	97.48	2
CARSO (Vénissieux)	20.00	20.00	40.00	41 206.00 €	60.00	100.00	1
EUROFINS (Moulins)	20.00	20.00	40.00	46 630.00 €	53.02	93.02	3

C'est le laboratoire CARSO qui a été retenu.

En application de la délégation donnée au président pour la signature des MAPA (marchés à procédure adaptée), ce dernier a notifié le marché le 4/02/2022. Les 1ers prélèvements/analyses ont lieu mi-février.

Le comité syndical prend note de la notification de ce marché.

7- Convention avec la mairie de Mars pour l'entretien du ruisseau des Combes

La mairie de Mars sollicite le SYMISOA pour résoudre un problème de ruisseau comblé, qui provoque des débordements sur une chaussée communale. L'intervention à prévoir comprend le retrait d'embâcles, l'abattage de quelques arbres, le désensablement du ruisseau sur une dizaine de mètres et la pose de clôture.

Il est proposé la signature d'une convention pour que la mairie finance le temps équipe qui y sera consacré (2 jours) et les petites fournitures nécessaires (1 340€ TTC), sachant qu'elle met à disposition de notre équipe sa mini-pelle pour réaliser une partie des travaux.

Les délégués approuvent à l'unanimité la signature de cette convention.

8- Questions diverses :

❖ Information sur la démarche de la DDT71 concernant l'évolution des taux de nitrates dans les eaux superficielles

Le SYMISOA a été convié à participer à une réunion organisée par la DDT en janvier 2022, concernant les pics hivernaux de concentration en nitrates relevés en hiver sur les rivières du Charollais Brionnais, pics qui deviennent préoccupants. Le compte rendu de cette réunion a été adressé aux délégués avec la convocation.

L'ensemble des stations suivies sur les rivières du secteur Charolais Brionnais montrent des pics de concentration hivernale en nitrates qui dépassent nettement les 18mg/l (limite de classement prise en compte pour la définition des zones vulnérables aux nitrates agricoles). La station du Sornin à St Maurice les Châteauneuf ne fait pas exception.

La tendance montre en effet sur tout le territoire (y compris côté Roannais) des pics hivernaux qui s'accroissent depuis les grosses sécheresses de 2018, 2019 et 2020. Ce phénomène est corrélé avec les modifications climatiques en cours.

La DDT, la DREAL et la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire se sont mises d'accord pour éviter le classement de toutes les communes du territoire en zone vulnérable lors de la révision de 2021, mais en exigeant une démarche d'analyse et de recherche pour expliquer le phénomène et trouver des leviers d'action avant la prochaine révision.

A ce titre, la CA71 a lancé une étude pour établir un état des lieux précis des exploitations et des pratiques agricoles sur le secteur.

Il est nécessaire que d'autres acteurs, notamment les syndicats de rivière, s'impliquent sur ce sujet, pour rechercher et expérimenter des actions avec le monde agricole.

Au niveau du SYMISOA, il est proposé que cette thématique des nitrates soit intégrée à la réflexion que nous allons lancer sur l'adaptation au changement climatique, en coordination avec la démarche animée par les services de l'état. Cette collaboration pourra permettre de bénéficier d'un soutien renforcé et d'appuis universitaires.

Les délégués sont favorables à la prise en compte de cette problématique nitrates dans la démarche d'adaptation au changement climatique envisagée sur le Sornin et le Jarnossin.

❖ Perspectives pour les prochains PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique)

Le SYMISOA a porté 3 PAEC sur l'ensemble du territoire des bassins Sornin et Jarnossin de 2016 à 2022. Des discussions sont en cours concernant les perspectives de nouveaux PAEC à compter de 2023.

Le bilan des PAEC animés sur le Sornin et le Jarnossin a été adressé aux délégués avec le dossier de séance. Les principaux éléments de ce bilan sont rappelés en séance :

- 2 campagnes d'engagement : 2016 et 2017
- 34 exploitants formés - 30 exploitations diagnostiquées
- 20 exploitations engagées en MAEC zones humides ou ripisylve (obj : 150)
- Enveloppe attribuée pour les MAEC sur le territoire : 382 000 € sur 5 ans (obj :
 - En moyenne : 3 820 €/an / exploitation
- Surface de ZH engagée : 385 ha (8.4% de la surface de ZH du territoire) (obj : 1490ha)
- Linéaire de ripisylve engagé : 17 km (obj : 87 km)
- Temps d'animation : un temps plein sur 2 ans (salaires chargés : 82 000€) + suivi des engagements pdt 5 ans
- Subvention du poste : 60% AdE + Feader (15 800€) → reste à charge 17 600€ + frais fonctionnement (# 10 000€).
- Complexité administrative + nombreux dysfonctionnements + réduction des moyens en cours de programme

Globalement, le faible engagement surfacique des MAEC et le peu de changement de pratiques réalisé (les MAEC contractualisées correspondaient surtout à du maintien de pratiques) ne permettent pas de constater une évolution favorable visible sur le milieu.

Un faisceau de difficultés expliquent ce rapport coût/bénéfice médiocre :

- Lourdeur administrative
- Réduction des enveloppes allouées en cours de programme

- Difficultés globales de perception des aides PAC par les exploitants (décalage de plusieurs années)
- Incompatibilité des plannings administratifs / terrains
- Disproportion des exigences techniques et administratives au regard du temps et des moyens disponibles (en moyenne, 13 jours d'animation passés par exploitation engagée), et des effets des MAEC sur les milieux
- Manque d'attractivité financières de nombreuses MAEC pour les exploitants

La question d'une implication future du SYMISOA dans de nouveaux PAEC est discutée, au regard du rapport coût/bénéfice médiocre des programmes qui s'achèvent, et des incertitudes sur l'adéquation des futures MAEC finançables avec les enjeux de notre territoire.

Les délégués s'accordent sur le fait que le levier des PAEC n'a pas été concluant sur les enjeux portés par le SYMISOA (zones humides et ripisylves), et qu'à ce titre, il ne paraît opportun que le SYMISOA se positionne pour animer un nouveau PAEC sur son territoire.

Guillaume Descave indique que la question politique du soutien au monde agricole que peut représenter ce type de programme se pose, mais pas au niveau du syndicat de rivière. Cette question doit plutôt être examinée selon lui au niveau des communautés de communes.

Enfin, la démarche d'adaptation du territoire au changement climatique sur la question de la ressource en eau sera étroitement menée avec le monde agricole – principal usager économique de l'eau et des milieux naturels sur notre territoire. Ce cadre doit renforcer le dialogue avec les exploitants et aboutir à de nouveaux outils à développer avec eux, conciliants préservation des milieux et soutien à l'activité agricole.

❖ Travaux récents ou en cours par l'équipe rivière

- Campagne de plantations en janvier-février (La Chapelle/Dun, Aigueperse, St Denis de Cabanne, Ligny en Brionnais, St Maurice les Châteauneuf)
- Travaux de protection de berge à St Denis de Cabanne
- Travaux forestiers préalables (élagage, abattage) nécessaires à divers chantiers

La date du prochain comité syndical est fixée au mardi 1^{er} mars à 14h (vote du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h.

Compte rendu affiché le :
15/02/2022

